

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D228

Séance du 27 janvier 2011 - Convocation du 20 janvier 2011

Compte rendu affiché le 4 février 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mlle COIN par M. CLARET, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Convention avec le Centre de Formation des Etats-Unis (CFEU)

Le Centre de Formation des Etats-Unis (CFEU) de Lyon organise des formations "apprentissage du français". Ces formations entrent dans le cadre des marchés attribués par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Il est proposé de mettre à disposition une salle sur la commune (Espace Jean Vilar) afin d'accueillir ces formations à raison de 21 heures par semaine.

Les formalités d'occupation de la salle sont encadrées par une convention. Un planning d'occupation sera annexé à la convention.

En accord avec l'association, la participation demandée s'élève à 240 € par mois. Cette action se déroulera sur l'année 2011 et la convention proposée serait ainsi signée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **APPROUVE la mise à disposition d'une salle communale à l'Espace Jean Vilar au Centre de Formation des Etats-Unis (Lyon 8^{ème}) pour les formations "apprentissage du français",**
- **Approuve les termes de la convention proposée et notamment une participation financière de 240 € par mois,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 27 janvier 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31/01/2011
- Publication ou affichage le 31/01/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 31 janvier 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.